RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28694
Numéro SIREN : 824 443 964
Nom ou dénomination : HANNIBAL BARCA GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2023 sous le numéro de dépôt 45801

DocuSign Envelope ID: CA482FC9-8E30-42A7-A07F-FDA9105ECC48

Certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Robert PICARD
ADC6CA06DE2C4ED...

Actif			Au 31/12/2022 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	20 105	19 504	600	1 754
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**20 105**	**19 504**	**600**	**1 754**
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	2 668 537		2 668 537	2 668 537
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	**2 668 537**		**2 668 537**	**2 668 537**
	Total de l'actif immobilisé		**2 688 642**	**19 504**	**2 669 137**	**2 670 291**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	492 172		492 172	201 150
		Autres créances	11 179		11 179	5 786
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**503 351**		**503 351**	**206 936**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	31 483		31 483	147 292
		TOTAL	**31 483**		**31 483**	**147 292**
Charges constatées d'avance						
		Total de l'actif circulant	**534 835**		**534 835**	**354 229**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	**3 223 477**	**19 504**	**3 203 973**	**3 024 521**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

Edité à partir de Loop V4.59.0

DocuSign Envelope ID: CA482FC9-8E30-42A7-A07F-FDA9105ECC48

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 2 666 537)	2 666 537	2 666 537
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	24 449	21 975
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		13 786
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	96 944	49 466
	Situation nette avant répartition	**2 787 930**	**2 751 764**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**2 787 930**	**2 751 764**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	110	110
	Emprunts et dettes financières divers (3)	258 241	81 519
	Total	**258 352**	**81 630**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 481	8 364
	Dettes fiscales et sociales	131 077	140 278
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 130	42 482
	Instruments de trésorerie		
	Total	**157 690**	**191 125**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**416 043**	**272 756**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**3 203 973**	**3 024 521**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	416 043	272 756
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V4.59.0

DocuSign Envelope ID: CA482FC9-8E30-42A7-A07F-FDA9105ECC48

HANNIBAL BARCA GROUPE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 666 537,00 Euros
Siège social : 24 RUE MICHAL
75013 PARIS
R.C.S PARIS 824 443 964

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2022

Le 20/06/2022,
à 9 heures,

Monsieur JEROME BOUGELOT, détenant 1027540 parts sociales,
Monsieur STEPHANE BAUDRY, détenant 611457 parts sociales,
Monsieur ROBERT PICARD, détenant 1027540 parts sociales,

associés de la société **HANNIBAL BARCA GROUPE,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ROBERT PICARD, préside la séance en qualité d'associé cogérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

DS SB DS RP DS JB

DocuSign Envelope ID: CA482FC9-8E30-42A7-A07F-FDA9105ECC48

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **96 944** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **96 944** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **96 944** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 4 848 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 92 096 Euros

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.
Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 0,035 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31 décembre 2021	60 778 €		
31 décembre 2020	97 000 €		
31 décembre 2019	110 176 €		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

DS SB DS RP DS JB

DocuSign Envelope ID: CA482FC9-8E30-42A7-A07F-FDA9105ECC48

Résolution n° 4

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve les rémunérations nettes des cogérants dont les montants sont les suivants pour l'exercice 2022 :

Monsieur Robert PICARD : 214 790 euros
Monsieur Jérôme BOUGELOT : 212 514 euros
Monsieur Stéphane BAUDRY : 152 745 euros

L'ensemble des cotisations obligatoires et facultatives afférentes à ces rémunérations sont prises en charge par la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

DocuSigned by:
Jérôme BOUGELOT
82DCB2D3B35D419...

DocuSigned by:
Robert PICARD
ADC6CA06DE2C4ED...

DocuSigned by:
Stéphane BAUDRY
420D29F0144C458...